

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Cisse

Réunion du Conseil Syndical du 20 février 2024

Compte rendu

Par convocation électronique en date du 13/02/2024, le Conseil Syndical du SMB Cisse s'est réuni le 20/02/2024 à 18h30 à la salle des fêtes d'Herbault.

Etaient présent- e-s :

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Sophie LEBERRE, Marinette DUVOUX,

Messieurs Jean-Louis SLOVAK, Henri BURNHAM, Denis BILLAULT, Daniel CHEVALIER, Jean-Marc LABBE, François OURY (pouvoir de M. BOUVET), Didier MOELO, Bertrand LANOISELEE, Daniel BORDIER, Serge BONNIGAL, Alban LIWOUNGKI, Lionel RANVAL, Marc GAULANDEAU, Gérard SERER

Etaient excusé-e-s : Mesdames Catherine LHERITIER, Renée COMMUNAL, Messieurs François BORDE, Dimitri MULTEAU, Cyrille MARTIN, Pascal CONZETT, Jean-Michel LENA, Philippe DARIDAN, Philippe DENIAU, Antoine BECK, Marc BOUVET, Jean COLY, Gérald LECLERCQ

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Mesdames Héloïse GORNARD et Christelle TOUZET et Monsieur Valentin BAHE

Des riverains : M. et Mme BOUVET, M. et Mme NAVARRE, M. DARDEAU, Mme ROGER

Préambule

M. SLOVAK remercie l'ensemble des membres du Conseil Syndical pour leur venue à cette réunion. Il indique que le quorum est atteint avec 17 membres présents.

M. SLOVAK présente l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu
2. Compte de Gestion 2023
3. Compte Administratif 2023 - délibération
4. Affectation des résultats - délibération
5. Budget Primitif 2024 - délibération
6. Fongibilité des crédits – délibération
7. Prime gouvernementale pouvoir d'achat exceptionnelle - délibération
8. Création d'un poste d'adjoint technique contractuel – aide-ménagère - délibération
9. Questions diverses

1. Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Syndical approuve le compte rendu transmis par mail le 26/12/2024 reprenant le Comité Syndical du 19/12/2023.

2. Compte de gestion 2023

Mme GORNARD présente les résultats de l'année 2023 et précise que l'ensemble des éléments relatifs aux dépenses et aux recettes exécutées sur l'exercice 2023 est en conformité avec le compte de gestion établi par le trésorier du Service de Gestion Comptable de Romorantin-Lanthenay.

Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat courant 2023
Section de fonctionnement		
289 961,39 €	331 038,67 €	41 077.28 €
Section d'investissement		
35 854,53 €	46 053.50 €	10 198,97€

Le président propose au conseil de constater la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par M. Le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Romorantin-Lanthenay.

Tous les membres du conseil syndical valident la conformité du compte de gestion 2023.

3. Compte Administratif 2023

Mme GORNARD présente les chiffres du compte administratif 2023 joint en annexe du présent compte rendu.

Mme GORNARD précise que le résultat global est meilleur en 2023 que celui de 2022. Cependant, **cette situation n'est pas représentative de l'activité normale du syndicat**. En effet, l'année 2023 étant une année inter-contrat, il a y eu peu de dépenses liées à l'activité principal du Syndicat, à savoir la mise en œuvre de travaux et d'études en faveur des milieux aquatiques. **Les dépenses 2024 (1^{ère} année du CT Cisse n°3) seront donc beaucoup plus importantes, et le résultat probablement moins favorable.**

Elle indique également que les années 2022 et 2023 (année inter-contrat) ont permis au SMB Cisse de reconstituer un fond de trésorerie afin de permettre non seulement le remboursement de l'emprunt, mais également la bonne exécution du programme d'actions du CT 3.

		CA 2022	CA 2023
Section de fonctionnement	Résultats courants	6 293,79 €	41 077,28 €
	Résultats antérieurs	134 844,27 €	126 606,74 €
	Résultats cumulés	141 138,06 €	167 684,02 €
Section d'investissement	Résultats courants	-60 470,59 €	10 198,97 €
	Résultats antérieurs	45 939,27 €	-14 531,32 €
	Résultats cumulés	-14 531,32 €	-4 332,35 €
Résultat global	Résultats courants	-54 176,80 €	51 276,25 €
	Résultats antérieurs	180 783,54 €	112 075,42 €
	Résultats cumulés	126 606,74 €	163 351,67 €
Epargne	Epargne de gestion	16 745,68 €	42 792,51 €
	Intérêts de la dette	475,46 €	317,90 €
	Epargne brute	16 270,22 €	42 474,61 €
	Remboursement du capital de la dette	15 000,00 €	20 000,00 €
	Epargne nette	1 270,22 €	22 474,61 €

M. SERER, 3^{ème} vice-président, en charge de la commission finances et du suivi budgétaire, invite les membres du Conseil Syndical à adopter le compte administratif, s'établissant de la façon suivante :

- Un résultat courant positif de 41 077,28 € en section de fonctionnement
- Un résultat courant positif de 10 198,97 € en section d'investissement
- Un résultat cumulé positif de 167 684,02 € en section de fonctionnement
- Un résultat cumulé négatif de 4 332,35 € en section d'investissement

Les membres du Conseil Syndical adoptent le Compte Administratif 2023 présenté en annexe.

4. Affectation des résultats

Vu le compte de gestion et le compte administratif, Mme GORNARD présente les éléments suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé	167 684,02 €
Déficit d'investissement cumulé	4 332,35 €

M. Le Président soumet au vote l'approbation de l'affectation du résultat 2023.

Le conseil Syndical valide l'affectation du résultat de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé d'une valeur de **4 332,35 €** sera reporté au R 1068 de la section d'investissement
- L'excédent de fonctionnement résiduel d'une valeur de **163 351,67 €** sera reporté au R 002 de la section de fonctionnement.
- L'excédent d'investissement résiduel d'une valeur de **0,00 €** sera reporté au R 001 de la section d'investissement.
- Le déficit d'investissement d'une valeur de **4 332,35 €** sera reporté au D 001 de la section d'investissement,

5. Budget Primitif 2024

Mme GORNARD présente le Budget Primitif 2024, joint en annexe.

Elle précise que le SMB Cisse est passé à la nomenclature M 57 à/c du 01/01/2024, que les travaux et études sont désormais inscrits en fonctionnement (art. 617 et 615232) et non plus en investissement car il n'était pas logique d'amortir des travaux et des études qui sont réalisés sur des terrains qui n'appartiennent pas au Syndicat (privés ou communaux) et cela permettra de demander des subventions en TTC.

Le projet de BP respecte l'équilibre réel, ainsi que l'équilibre pour chaque section :

Equilibre réel BP 2024			
Ressources propres			
Ressources propres sur exercice antérieur	R001 - Résultat d'inv. reporté		0,00 €
Ressource propres externes de l'année	R - 10222 FCTVA		19 604,68 €
Ressources propres internes de l'année	R - 28 Amortissements des immo		1 790,70 €
	Compte 021 - Virement section fonct		19 270,97 €
	R - 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		4 332,35 €
Total			44 998,70 €
Dépenses à couvrir par des ressources propres			
Dédutions à faire	139 - Quote part des subventions d'investissement		- €
	020 - Dépenses imprévues		- €
D001 - Déficit d'investissement			4 332,35 €
D 1641 - Emprunt			35 000,00 €
Total			39 332,35 €
Equilibre (ressources propres - besoin de financement)			5 666,35 €

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Code	Libellé	CA 2023	BP 2024	Code	Libellé	CA 2023	BP 2024
011 / 012 / 022 / 65 / 66 / 67	Charges	288 564,06 €	684 970,00 €	74 / 75 / 76 / 77	Subventions et produits	331 038,67 €	542 680,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	19 270,97 €	2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	126 606,74 €	163 351,67 €
042	Opérations d'ordre de transfert	1 397,33 €	1 790,70 €	042	Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	- €
Total dépenses		289 961,39 €	706 031,67 €	Total recettes		457 645,41 €	706 031,67 €
Investissement							
Dépenses				Recettes			
Code	Libellé	CA 2023	BP 2024	Code	Libellé	CA 2023	BP 2024
020 / 16 / 20 / 001	Imprévues / emprunt / Immo / Déficit	42 687,85 €	44 998,70 €	10 / 13 / 16	Dotations / subventions / emprunt	36 958,17 €	23 937,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	7 698,00 €	- €	021	Virement de la section de fonctionnement	- €	19 270,97 €
				040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 397,33 €	1 790,70 €
				041	Opérations patrimoniales	7 698,00 €	- €
Total Dépenses		50 385,85 €	44 998,70 €	Total Recettes		46 053,50 €	44 998,70 €

M. Le Président soumet au vote le budget primitif 2024.

Les membres du Conseil Syndical adoptent à l'unanimité le budget primitif 2024.

6. Fongibilité des crédits 2024

Mme GORNARD informe les membres du conseil que la nomenclature M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section. Sont exclus les crédits relatifs aux dépenses de personnel et la limite est fixée à 7,5 % des dépenses réelles de la section (conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT).

La fongibilité permet de faire des mouvements de crédit sans avoir à prendre une DM néanmoins au conseil suivant les mouvements seront présentés.

M. SLOVAK précise qu'il y aura une transparence quant à ses mouvements.

Il est proposé de :

- Fixer le taux à 7,5 % par chapitre pour la section de fonctionnement.
- Fixer le taux à 7,5 % par chapitre pour la section d'investissement.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité les fongibilités des crédits.

7. Prime gouvernementale pouvoir d'achat exceptionnelle - délibération

Mme GORNARD informe les membres du conseil que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, vise à soutenir les agents publics face à l'inflation. Elle est obligatoire pour les fonctions publiques d'Etat, hospitalière et les militaires.

Mme GORNARD précise que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel.

M. SLOVAK précise que cette prime n'est pas reconductible, ni obligatoire et propose de l'appliquer aux agents du SMB Cisse.

* Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (R)

Tranche*	Montant prime	Nb postes concernés	Prime proratisée temps travail
R > 23 700 €	800 €	1	92 €
23 700 € > R > 27 300 €	700 €		
27 300 € > R > 29 160 €	600 €	1	514 €
29 160 € > R > 30 840 €	500 €		
30 840 € > R > 32 280	400 €	1	400 €
32 280 € > R > 33 600	350 €	1	350 €
33 600 > R > 39 000	300 €		
TOTAL		4	1 356 €

Les membres du conseil syndical valident l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ainsi que les montants attribués ci-dessus.

8. Création d'un poste d'adjoint technique contractuel – aide-ménagère

Mme GORNARD informe les membres du conseil que l'actuelle adjointe technique principal de 2^{ème} classe – aide-ménagère part en retraite en mars 2024 et qu'il est proposé de créer un nouveau poste d'adjoint technique, contractuel pour 3h/ semaine (2 fois 1h30).

Elle précise qu'une fois le départ en retraite effectif, l'actuel poste principal à 4h/ semaine sera supprimé.

M. SLOVAK demande aux membres présents des communes environnantes de transmettre l'information en vue d'une candidature éventuelle.

Le Comité Syndical valide la création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet (3/35^{ème} / Semaine) correspondant au grade d'Adjoint Technique à compter du 1^{er} avril 2014.

9. Questions diverses

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, M. SLOVAK remercie l'ensemble des membres du Conseil Syndical pour leur venue à cette réunion. La séance est levée à 19h15